

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 05 octobre 2020**

Le cinq octobre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Edouard MABIRE, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, Mme Amélie BLANCHEMAIN, M. Charles DAVY, Mme Aurélie LEPRÉVOST, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Absents : M. Alain LECHEVALIER (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), M. Alexandre GOSSELIN (a donné pouvoir à Sylvie CAILLOT), Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Yves-Marie DROUET

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEPREVOST

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Cantine Scolaire – dépenses supplémentaires Covid19
- Manche Numérique – Convention cadre d'accès aux Services Numériques

Les nouveaux objets porteront les numéros 07 et 08.

**Informations du Maire**

- Remerciements pour les subventions versées (Association Horse-Ball Barneville-Carteret, Les Restaurants du Cœur & ACAIS)
- Devis Astre environnement
- Livret « A la découverte de ta commune... »
- Lotissement Les Murets d'Allonne
- Parc Résidentiel Les Houguettes
- Cinquième classe – Agrandissement cantine scolaire
- Les Sentiers d'Allonne
- Les Vœux du Maire – 16 janvier 2021
- Le repas des aînés – 16 mai 2021

**01 Voirie – Programme 2020 – Renforcement et sécurisation – Validation choix entreprise**

Suite à la consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle qui se terminait le vendredi 18 septembre 2020 à 11 heures, la commission d'appel d'offres s'est réunie le samedi 3 octobre à 10 heures afin de procéder, après ouverture des plis et analyse, au choix de l'entreprise pour la réalisation du « programme de voirie 2020 ».

Madame le Maire donne lecture au Conseil du rapport d'analyse des offres et du candidat retenu par la commission d'appel d'offres, à savoir :

- EUROVIA de Périers pour un montant HT de 59 308.35 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres pour l'entreprise retenue telle que désignée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux.

**02 Voirie – Aménagement voie douce – Validation choix entreprise**

Suite à la consultation des entreprises qui se terminait le vendredi 2 octobre 2020 à 14 heures 30, le Conseil municipal doit procéder, après ouverture des plis et analyse, au choix de l'entreprise pour la réalisation de l'aménagement d'une voie douce entre le bourg et « Hatainville ».

Le Conseil, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré,  
VALIDE la proposition de l'entreprise COLAS ETABLISSEMENTS MESLIN de Barneville-Carteret pour un montant HT de 29 859,72 €,  
AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux.  
M. Philippe TARDIF ne prend pas part au vote.

### **03 Cimetière – Rétrocession d'une concession columbarium à la commune**

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant d'une famille souhaitant faire une rétrocession à la commune d'une case columbarium acquise en 2014 pour un montant de 300 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accéder à la demande de la famille pour rétrocession de la case columbarium pour un montant de 300 euros.

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire et à effectuer le mandatement correspondant.

### **04 Bâtiments – Construction atelier municipal – Modification clôture lot 9**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'inondations au bassin d'orage situé à côté de l'atelier municipal, il est souhaitable d'apporter des modifications aux clôtures prévues au marché (lot 9 « Clôtures »).

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'avenant en plus-value n°1 et le devis de la SARL PAYSAGES RATEL en date du 2 octobre 2020 comportant les prestations à ajouter au marché pour un montant total HT de 17 360.00 €.

Le montant en plus-value au marché initial s'élève à 2 110.00 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition d'avenant en plus-value n° 1 au marché initial pour le lot 9 « Clôtures » pour la construction de l'Atelier Municipal,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **05 Participations scolaires 2020 - 2021**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2020/2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant des participations pour les communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique des « Chardons Bleus »

- Ecole primaire : 700 € / élève / an,

- Ecole maternelle : 1 000 € / élève / an.

### **06 Acquisition d'un bien « sans maître » à Hatainville**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes alertes reçues en mairie par des habitants de la rue du Haut Hameau concernant le caractère dangereux d'une construction en ruine sur la parcelle B 603. Considérant qu'aucun bien ne devrait être « sans maître », en particulier au regard des obligations d'entretien qui sont de la responsabilité de tout propriétaire diligent, il est souhaitable d'engager une procédure particulière se rapportant à l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'engager la procédure d'acquisition de « biens sans maître » concernant la parcelle B 603 située rue du Haut Hameau.

CHARGE le Maire de lancer la procédure et signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **07 Cantine Scolaire – dépenses supplémentaires COVID19**

Madame Aurélie LEPREVOST, conseillère municipale, présente au Conseil le bilan comptable de la Cantine Scolaire pour l'année 2019/2020 vu les dépenses supplémentaires liées à la COVID19.

Madame Le Maire propose le versement d'une aide exceptionnelle.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE, de verser une aide exceptionnelle à la Cantine Scolaire pour un montant de 5 389 euros.

CHARGE le Maire de signer les documents nécessaires à cette affaire et à effectuer le versement correspondant.

Mme Aurélie LEPREVOST ne prend pas part au vote.

### **08 Manche Numérique – Convention cadre d'accès aux Services Numériques**

Madame le Maire rappelle au Conseil l'adhésion de la commune à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique dont le siège est situé à Saint-Lô.

Afin de formaliser cette adhésion et de définir les modalités et conditions d'accès aux Services Numériques, la signature d'une convention-cadre est indispensable.

Le Conseil après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention cadre entre la commune et le Syndicat Mixte Manche Numérique ainsi que les annexes à venir en fonction des services utilisés,  
AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes les pièces annexes afférentes à ce dossier.

**Questions diverses**

- Remerciements aux habitants qui ont embelli les parterres communaux & le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 07 minutes  
Affichage : 30.09.2020 - Convocation 30.09.2020  
Conseillers en exercice : 15 – Présents 11 – Votants 13.

Aux Moitiers d'Allonne, le 06 octobre 2020  
Le Maire, Michèle SONILHAC



